

DELIBERATION N° 2004/12-01 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire, rapporteur, indique à l'Assemblée que Madame Annick THOMAS, conseillère municipale élue lors du scrutin du 18 mars 2001 sur la liste « Ludres Notre Ville », lui a fait part de sa démission du Conseil Municipal, à compter du 8 novembre 2004.

Par lettre du 16 novembre 2004, Monsieur le Préfet a été informé de cette démission.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

En conséquence, Monsieur le Maire déclare installée dans sa fonction de conseillère municipale : Madame Sylvia PELLÉ, candidate sur la liste « Ludres Notre Ville ».

Madame Sylvia PELLÉ entrera dans les commissions où siégeait Madame Annick THOMAS.